LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

OCTOBRE 2018

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité civile	5
Sécurité incendie	6
Environnement / hygiène du milieu	8
Urbanisme	9
Loisirs, culture et vie communautaire	10
Calendrier	12

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au www.saint-telesphore.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Avec la belle température et la chaleur qui continue, j'ai peine à croire que nous sommes déjà en octobre.

La municipalité est à la recherche de bénévoles pour la préparation du dîner communautaire de ses citoyens qui se tiendra en décembre prochain. Les personnes intéressées à participer à la préparation du dîner doivent donner leur nom avant le 1er novembre en communiquant avec Micheline Bériault au 450-265-3640. Les dates de journées de préparation seront confirmées ultérieurement.

Encore cette année, la Municipalité a investi dans le rapiéçage des chemins. Le lignage des rues sera effectué sous peu. De plus, une correction importante a été apportée à la côte du chemin Saint-Télesphore près de l'école primaire.

Suite à une rencontre avec le maire de la municipalité de Saint-Zotique, monsieur Yvon Chiasson, un partenariat a été conclu pour l'utilisation de la bibliothèque municipale de Saint-Zotique par les résidents de Saint-Télesphore.

Je vous souhaite un bel automne. Soyez prudents lors de vos déplacements le jour de l'Halloween le 31 octobre. Plusieurs sorcières, super héros, princesses, montres etc. sillonneront les rues de la municipalité.

Yvon Bériault, maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 13 novembre prochain. Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

OFFRES D'EMPLOI

La Municipalité est à la recherche d'un inspecteur municipal.

Fonctions :
Inspecteur en urbanisme et en environnement et
responsable de la planification des services techniques.

Poste permanent, temps plein
Avantages sociaux

Pour toute personne intéressée, consultez les détails de l'offre d'emploi sur notre site Internet au www.saint-telesphore.com

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire doit faire rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2017.

Le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a été déposé à la séance extraordinaire du Conseil le 25 septembre 2018. Ils indiquent des revenus totalisant 1 325 558 $ et des dépenses de fonctionnement incluant les affectations nettes de 1 249 820 $. L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales s'élève à 75 738 $.

Au 31 décembre 2017, l'excédent de fonctionnement non affecté est de 931 135 $, le fonds de roulement est de 55 000 $, le montant affecté au camion pour le Service de sécurité incendie est de 125 000 $ et le Fonds de voirie disponible est de 229 117 $.

Le rapport du vérificateur externe, daté du 25 septembre 2018, indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Télesphore au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

Les dépenses en immobilisations suivantes ont été réalisées en 2017 et s'élèvent à 321 154 $:

- Chemin d'accès à la station d'épuration de St-Télesphore
- Achat d'équipement d'incendie
- Achat d'équipement pour les travaux publics
- Achat d'un souffleur à neige
- Installation de caméras et d'un système de surveillance au Parc André-Leblanc

La réfection du chemin du Petit-Saint-Patrice a été assumée par les programmes suivants :

- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- Fonds de voirie régional
- Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PARRM).

Yvon Bériault, maire

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux,* le trésorier doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité et d'un organisme supramunicipal.

En 2017, la rémunération du maire est de 10 035 $ et comprend un montant de 3 472 $ provenant de la MRC. La rémunération des conseillers s'élève à 2 190 $ chacun.

L'allocation de dépenses du maire, quant à elle, est de 5 011 $ et comprend un montant de 1 729 $ provenant de la MRC. L'allocation de dépenses des conseillers s'élève à 1 094 $ chacun. L'allocation de dépense est non imposable et est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que les membres du Conseil ne se font pas rembourser.

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AFFAIRES MUNICIPALES

Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 octobre 2018

- Adoption du *Règlement numéro 304-02-18 modifiant le règlement numéro 304-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Télesphore*
- Fin de l'entente de services avec la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour l'inspecteur en urbanisme et en environnement
- Mandat à *Plomberie Jardis inc*. pour les travaux de réparation de la toilette à l'étage
- Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du « Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel » 2018-2019
- Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore
- Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Dalhousie
- Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore
- Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie
- Participation de la Municipalité au projet de la réduction des gaz à effet de serre (GES)
- Adoption du *Règlement numéro 282-05-18 modifiant le règlement de zonage numéro 282-09 afin d'encadrer la culture du cannabis*
- Entente de services avec la Maison de la Famille concernant le camp de jour estival et le camp de la relâche

ENQUÊTE SUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

VOS BESOINS EN TRANSPORT ADAPTÉ SONT-ILS COMBLÉS ?

Avec le soutien financier du gouvernement du Québec, douze (12) municipalités de la MRC de Soulanges (dont Saint-Télesphore) lancent un sondage pour connaître les besoins et les attentes de leurs citoyens à l'égard de leur mobilité et du transport adapté.

L'enquête permettra aux responsables de prendre les meilleures décisions en ce qui concerne la structure du transport adapté pour les déplacements dans Soulanges et hors territoire.

L'objectif vise à comprendre les besoins en termes de déplacements, de destinations, d'horaires, de fréquences, d'arrangements actuels et de prix.

Le mandat a été octroyé à Abscisse Recherche. Pour répondre au sondage, allez directement à l'adresse Internet suivante : **TAsoulanges.sondagebip.com**

Répondre au sondage vous permettra de vous faire entendre (personnes âgées, aidant naturel, personne ayant un handicap physique ou mental) ! Le sondage est entièrement confidentiel et doit être complété **avant le 22 octobre 2018**.

POUR LES PERSONNES N'AYANT PAS ACCÈS À INTERNET, VOUS POUVEZ VOUS RENDRE À L'HÔTEL DE VILLE ET COMPLÉTER LE SONDAGE SUR PLACE. UNE ASSISTANCE EST DISPONIBLE SUR PLACE SI VOUS LE SOUHAITEZ.

CUEILLETTE DE BONBONS

Le Centre communautaire sera ouvert le 31 octobre de 17h00 à 19h30 pour accueillir les jeunes costumés.

Ceux qui veulent y apporter leurs friandises sont les bienvenus.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE LORS DE LA PATROUILLE DE L'HALLOWEEN

La fin du mois d'octobre est très importante pour les enfants car il s'agit de la période du mois où ils vont pouvoir faire du porte à porte afin de récolter le plus de friandises possible.

Pour ce faire, les enfants devront emprunter les voies de circulation de la municipalité. Pendant cet événement, le Service de sécurité incendie sera présent dans les rues afin d'assurer la sécurité routière et demande aux usagers de la route d'être vigilants dans leurs déplacements lors de cette soirée.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

RÈGLES DE SÉCURITÉ DURANT L'HALLOWEEN

- Porter des vêtements avec des bandes réfléchissantes pour être bien visible.
- Utiliser une lampe de poche et ne jamais sortir seul.
- Convenir avec ses parents du trajet et de l'heure de votre retour.
- Sonner aux portes en groupe ou accompagné.
- Refuser d'approcher un véhicule ou d'y monter sans la permission de ses parents.
- Vérifier avec ses parents toutes friandises reçues pour être certain de pouvoir les manger sans danger.

CHANGEMENT D'HEURE CHANGEMENT DE PILES

Le retour à l'heure normale se fera dans la nuit du **3 au 4 novembre 2018.**

À 2h du matin, nous reculerons l'**heure** pour un retour à l'**heure** normale de l'est (ou **heure** d'hiver) et gagnerons une **heure** de sommeil.

Le Service de sécurité incendie profite du changement d'heure pour rappeler aux citoyens de changer la pile de leur avertisseur de fumée.

PORTES OUVERTES CASERNE 22

SAINT-TÉLESPHORE
SERVICE INCENDIE

DÉMONSTRATION DE FEU DE CUISSON

ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

- Parcours pompier
- Dîner offert par le service incendie
- Visite des camions
- Et bien sûr... Yvon Larosé

VENEZ EN GRAND NOMBRE!

SAMEDI LE 20 OCTOBRE 10H À 16H
1530 ROUTE 340, SAINT-TÉLESPHORE

Venez visiter nos 2 camions à la caserne lors de la Journée Portes ouvertes.

ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE

La Municipalité s'est portée acquéreur d'un nouveau véhicule pour le Service de sécurité incendie. Il s'agit d'une autopompe Custom Spartan1997.

LE RAMONAGE DE CHEMINÉE

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Pourquoi ramoner? Le **ramonage contribue à prévenir les incendies**.

Il permet aussi :

- De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs ;
- D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée ;
- D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible ;
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée **au moins une fois par année**, et ce, idéalement au printemps. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de sécurité incendie, M. Marc-André Dubé, au 450-802-2468

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Collecte des déchets domestiques :	**Lundi à toutes les 2 semaines**
Collecte des résidus alimentaires :	**Lundi toutes les semaines**
Collecte récupération :	**Lundi toutes les semaines**
Collecte des résidus verts :	**Lundi 22 octobre et 5 novembre 2018**
Collecte des branches :	**Semaine du 22 octobre 2018**
Collecte des feuilles mortes :	**5 et 19 novembre 2018**

Activités							
Collecte des déchets domestiques			Lundi 29 octobre		Lundi 12 novembre		Lundi 26 novembre
Collecte des résidus alimentaires et récupération		Lundi 22 octobre	Lundi 29 octobre	Lundi 5 novembre	Lundi 12 novembre	Lundi 19 novembre	Lundi 26 novembre
Collecte des résidus verts		Lundi 22 octobre		Lundi 5 novembre			
Collecte des feuilles mortes				Lundi 5 novembre		Lundi 19 novembre	
Collecte des branches		Lundi 22 octobre	Mardi 23 octobre	Mercredi 24 octobre	Jeudi 25 octobre	Vendredi 26 octobre	

COLLECTE DES BRANCHES

Le service de voirie passera dans la semaine du 22 au 26 octobre prochain avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin et être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Le service de voirie passera dans chaque rue qu'une seule fois. **Vos branches doivent être au chemin le lundi matin 22 octobre avant 7h00,** sinon il se peut qu'elles ne soient pas ramassées.

Pour ceux et celles qui désirent recevoir des copeaux de bois, à la suite du déchiquetage des branches, vous n'avez qu'à laisser vos noms au bureau municipal au 450-269-2999

Note : Les rognures de gazon, feuilles d'automne et résidus verts sont refusés dans la collecte des résidus alimentaires, des ordures ménagères ainsi que dans la collecte sélective.

NOUVEAU - COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Nouveau cette année ! La municipalité procédera à des collectes de résidus verts, de résidus de jardins, de fleurs et vivaces.

La collecte s'effectuera le lundi à toutes les 2 semaines du 24 septembre au 5 novembre. Les sacs doivent être en bordure de chemin **avant 7h00**.

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Le ramassage des feuilles mortes se fera les **5 et 19 novembre prochain.** Les sacs doivent être en bordure de chemin **avant 7h00**.

SQRD
SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
DU 20 AU 28 OCTOBRE 2018

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est fière de participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) en incitant ses citoyens et ses petits ICI* (Industries, Commerces et Institutions) à visiter le Réseau des écocentres de la région. Pour l'occasion, du 20 au 28 octobre, les résidents et les petits ICI* pourront déposer sans frais une quantité illimitée de matières dans l'un des écocentres de la MRC.

L'écocentre est un lieu de dépôt volontaire qui offre aux citoyens un service complémentaire aux différentes collectes municipales et qui permet de se départir de matières résiduelles en vue de favoriser leur valorisation plutôt que leur enfouissement.

ABRI TEMPO

Selon le règlement de zonage numéro 282-09, les citoyens de Saint-Télesphore peuvent installer un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Toutefois, certaines conditions s'appliquent. Il est donc primordial de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité avant toute installation. Communiquez au 450-269-2999 poste 3158.

STATIONNEMENT INTERDIT

La Municipalité de Saint-Télesphore compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule :

« Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. »

JEUX DE SOCIÉTÉS

L'OTJ invite petits et grands à un après-midi jeux le samedi 17 novembre prochain de 13h à 16h au Centre Communautaire.

Afin de mieux adapter les jeux aux gens présents ; tant les enfants que les adultes, nous vous invitons à remplir un formulaire que vous trouverez sur la page Facebook de l'OTJ. Il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire pour assister à l'activité ; cela aide simplement nos bénévoles à cibler les jeux pour les groupes d'âge présents.

Toute une équipe de bénévoles sera sur place pour vous expliquer les jeux afin que vous puissiez pleinement profiter de l'expérience !

Nous espérons vous y voir en grand nombre !

BIBLIOTHÈQUE - PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

La Municipalité est fière d'annoncer son partenariat avec la Municipalité de Saint-Zotique pour l'utilisation de sa bibliothèque. L'accès à la bibliothèque de Saint-Zotique sera gratuit pour le reste de l'année 2018 pour les résidents de Saint-Télesphore. Les deux municipalités travaillent main dans la main pour continuer dans cette voie pour les prochaines années.

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque
http://www.st-zotique.com/bibliotheque/
ou sur sa page Facebook.

HEURE DU CONTE | HALLOWEEN
Vendredi 26 octobre à 18h30 (3 à 6 ans)
Les enfants sont invités à se déguiser à l'occasion de l'heure du conte de l'Halloween. Histoires, bricolages et surprises. Inscriptions en personne directement au comptoir de prêts de la bibliothèque de Saint-Zotique. Gratuit.

PATIN LIBRE ET HOCKEY LIBRE - ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Suite à une entente avec la Municipalité de Saint-Polycarpe, les résidents de Saint-Télesphore ont un accès gratuit au patin libre et au hockey libre au Centre sportif Soulanges pour la saison 2018-2019. Pour connaître l'horaire, consulter la page Facebook du Centre sportif Soulanges.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

Prochaine rencontre le 14 novembre à midi.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-TÉLESPHORE

Les heures d'ouverture sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

Vous pouvez consulter la liste des livres disponibles à la Bibliothèque sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

La bibliothèque possède certains livres en double exemplaire. La Municipalité est disposée à donner un exemplaire gratuitement aux résidents, peu importe qu'ils soient inscrits ou non à la bibliothèque.

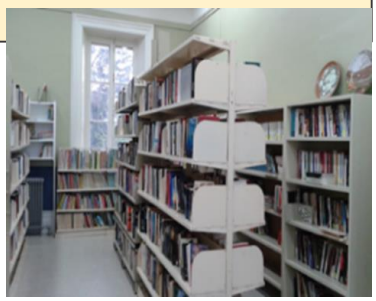

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés de la région. Notre mission est d'améliorer leur qualité de vie en contribuant à leur sécurité et en favorisant leur maintien à domicile.

- Popote roulante
- Vente de mets surgelés
- Journée d'activités pour 50 ans et plus
- Les exercices : Vie active !
- Programme « Musclez vos méninges »

Campagne financement de Noël

Encore cette année, nous vendrons à toute la population nos tourtières, pâtés au poulet, ragoût de boulettes et tartes au sucre pour la période des fêtes. Vous pourrez passer vos commandes par téléphone à compter du 1er novembre 2018 au **450-265-3548** ou le **1-888-510-3548**

Le Centre est situé
au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe.
POUR INFORMATIONS OU POUR S'INSCRIRE :
Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548
mdasoulanges@outlook.com

SOUPER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 27 octobre prochain à la salle communautaire de Saint-Télesphore aura lieu le souper du Club de l'Âge d'Or.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue à tous, coût 16$

L'AGE D'OR

COURS DE ZUMBA PARENTS-ENFANTS

Les inscriptions pour la session d'automne sont toujours ouvertes.

Quand : Les jeudis jusqu'au 6 décembre
Heure : de 18h00 à 18h45

Où : à la salle communautaire de Saint-Télesphore
Coût : 30$ / session et 4$ / à la carte

Inscriptions :
- Par téléphone à Nathalie Rozon au 514-943-9914
- Par courriel au clubmultisportsvdp@gmail.com
- Sur place en payant en argent comptant ou par chèque à l'ordre du Club multisports Val-des-Prés.

ZUMBA

CALENDRIER MUNICIPAL
OCTOBRE/NOVEMBRE 2018

Conseil Municipal

Séance du conseil
13 novembre 2018 19h30

Conseil Municipal

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Collecte Branches Résidus verts Feuilles mortes	Bocce Croquet Bibliothèque Repas partagés	Âge d'or Messe défunts	Journée Portes ouvertes caserne 22 Jeux société
						L'AGE D'OR	PORTES OUVERTES CASERNE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
14 OCTOBRE Messe défunts	15	16	17	18 ZUMBA	19	20 PORTES OUVERTES CASERNE 22
21	22	23	24	25 ZUMBA	26	27 Souper Âge d'or L'AGE D'OR
28	29	30	31	1er NOVEMBRE ZUMBA	2	3
4	5	6	7	8 ZUMBA	9	10
11	12	13 Conseil Municipal	14	15 0h-7h 15 NOV au 1er AVRIL ZUMBA	16	17 Journée Jeux de société
18	19	20	21	22 ZUMBA	23	24